

AGIIE / VITAL Services

Association conventionnée SIAE

Président : François DEHOZE

Directeur : Eric BESSE

2, rue des Soigneuses

59212 Wignehies

03 27 66 21 37

besse.eric@neuf.fr

Référent mobilité

Laurent AMISTADI

03 27 64 78 31

vital.mobilite@free.fr



VITAL SERVICES MOBILITE

www.mobilite-avesnois.fr

03 27 64 78 31

Activité

Insertion sociale et professionnelle

Domaines d'intervention : 7 ACI : 3 chantiers bâtiment, 2 chantiers maraîchage, 1 chantier figurines, 1 service mobilité.

2 Entreprises d'Insertion : 1 service de portage de repas, 1 service environnement.

Effectif : 15 salariés permanents et 120 salariés en insertion.

Territoires d'intervention

AGIIE intervient sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe (Nord).

Sites d'implantation : Avesnes sur Helpe, Louvroil, Maubeuge, Ferrière la Petite, Trélon, Wignehies.

Caractéristiques du territoire : à la fois urbain et rural, avec contrastes selon les zones. Au sein de l'espace urbain, on trouve une grande Communauté de communes (110 000 habitants pour 177 km²) ayant un réseau autobus assez dense. Cela diffère du reste de l'arrondissement, plutôt rural (environ 140 000 habitants pour 1 300 km²) et avec de faibles fréquences de dessertes en autocars.

Motivation pour l'action

Les publics jeunes et adultes relevant des politiques de l'emploi et de l'insertion sont les cibles de l'association.

L'objectif social d'AGIIE est d'**améliorer la mobilité des habitants de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**, étant donné que les principaux acteurs sociaux du territoire ont relevé des difficultés financières, cognitives et physiques importantes pour certains publics dans le domaine des déplacements.

Le réseau de transports en commun ne suffit pas à couvrir les besoins en la matière. Les réponses apportées sont très contrastées : densité des transports collectifs en zone urbaine, mais extrême rareté de ceux-ci en zone rurale. Or, les habitants circulent sur l'ensemble des zones ; il manque ainsi des correspondances à des rythmes suffisants.



L'approche

Un groupe de travail comprenant les principaux acteurs sociaux s'est réuni durant les années 2000 à 2002. Un projet mobilité concernant l'arrondissement a été élaboré. C'est ce projet qui a servi de base à la construction du service mobilité tel qu'il existe actuellement.

Dans un premier temps, il s'est agi d'informer sur les transports collectifs et leur complémentarité. Une collecte des informations et des complémentarités a été construite sur la base d'un programme informatique.

Ensuite, des services de covoiturage et de transports collectifs occasionnels ont été mis en place pour compléter les besoins non satisfaits. Un développement est envisagé avec une association partenaire « Lien Plus » à Beaurainville (Aisne).

La commune contribue au financement pour une activité de transport régulier (transports sociaux)

Intervention dans le champ de la mobilité



ACCOMPAGNEMENT

■ Informatisation des offres de transports collectifs : trains, réseaux de cars ruraux, réseau de bus urbain existants sur l'arrondissement.

Il existe environ 2 500 services possibles et différents. Il s'agit de répondre à la question : comment aller d'un point A à un point B en utilisant un ou plusieurs réseaux de transport public.

Sur le plan opérationnel : choix d'un langage de programmation (Php MySQL), Programmation en ligne directe et avec les correspondances, insertion des données de chaque réseau, mise à jour périodique. Le service d'information est opérationnel, mais les mises à jour sont chronophages et la récupération des horaires est laborieuse.



PRODUCTION

■ Service de co-voiturage.

L'objectif de ce service est de faire réaliser à chacun des économies budgétaires tout en protégeant l'environnement. Il concerne tout public de l'arron-

dissement d'Avesnes-sur-Helpe. Ce service est peu actif aujourd'hui, la communication ayant été limitée par crainte d'avoir trop de demandes.

■ Transport de voyageurs, avec licences accordées par la Direction des Transports du Conseil général.

Le réseau de transports en commun ne suffisant pas à couvrir tous les besoins, ce service complète l'offre existante de manière ponctuelle. Les tarifs sont adaptés aux publics et aux motifs des déplacements, avec une participation financière éventuelle du Conseil général.

Ce service fonctionne 7 jours sur 7 et 18 heures sur 24. Il dispose de 4 licences pour 1 véhicule 9 places et 3 véhicules 5 places.

La communication est réalisée en direction des prescripteurs sociaux uniquement, et les transports sont réalisés en complément de l'offre de transports publics.

3 000 trajets sont réalisés chaque année et concernent 6 000 passagers.